



VILLE DE COLOMBES

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° **2023** **7443**

92701 COLOMBES CEDEX
Tél. : 01 47 60 80 00
Fax : 01 47 60 80 85
Service : Affaires juridiques

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ugo DE MARCH, conseiller municipal délégué

Affiché le :
Publié le :
Notifié le :

Le Maire de Colombes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal et L. 2122-22,

Vu la séance du Conseil municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil municipal,

Vu les procès-verbaux de l'élection et de l'installation de Monsieur Maxime CHARREIRE en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire, et de Monsieur Valentin NARBONNAIS en qualité de 11^{ème} adjoint au Maire, en date du 3 juillet 2020,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 9 juillet 2020 qui a autorisé la subdélégation des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 modifiant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche de l'administration, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Ugo DE MARCH, conseiller municipal délégué, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maxime CHARREIRE, 4^{ème} adjoint au Maire, et de Monsieur Valentin NARBONNAIS, 11^{ème} adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maxime CHARREIRE, 4^{ème} adjoint au Maire, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction est donnée à Monsieur Ugo DE MARCH, dans le domaine de l'agriculture urbaine.

Monsieur Ugo DE MARCH reçoit délégation de fonction et de signature, dans le domaine précité, pour notamment :

- Faire des propositions au Maire dans le cadre du domaine précité,
- Mettre en œuvre par toutes mesures utiles et contrôler l'exécution des décisions prises par le Maire ou le Conseil municipal,
- Participer aux rencontres, aux colloques, réunions menés dans le domaine précité,
- Définir les besoins et les priorités dans la matière précitées,
- Signer les pièces annexes des délibérations prises par le Conseil municipal intervenants dans les domaines précités,
- Signer des courriers destinés aux administrés, aux sociétés, aux associations, aux institutions et organismes publics et/ou privés,
- Signer les décisions qui interviennent dans le cadre des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire (Article L. 2122-22 du C.G.C.T),
- Signer les arrêtés municipaux portant sur les matières déléguées,
- Signer les certificats administratifs.

Article 2 : Monsieur Ugo DE MARCH, conseiller municipal délégué, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maxime CHARREIRE, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 1 500 euros.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Valentin NARBONNAIS, 11^{ème} adjoint au Maire, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction est donnée à Monsieur Ugo DE MARCH, pour toutes les matières intéressant le Conseil Communal des Jeunes.

Monsieur Ugo DE MARCH reçoit délégation de fonction et de signature, dans le domaine précité, pour notamment :

- Faire des propositions au Maire dans le cadre du domaine précité,

- Mettre en œuvre par toutes mesures utiles et contrôler l'exécution des décisions prises par le Maire ou le Conseil municipal,
- Participer aux rencontres, aux colloques, réunions menés dans le domaine précité,
- Définir les besoins et les priorités dans la matière précitées,
- Signer les pièces annexes des délibérations prises par le Conseil municipal intervenants dans les domaines précités,
- Signer des courriers destinés aux administrés, aux sociétés, aux associations, aux institutions et organismes publics et/ou privés,
- Signer les décisions qui interviennent dans le cadre des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire (Article L. 2122-22 du C.G.C.T),
- Signer les arrêtés municipaux portant sur les matières déléguées,
- Signer les certificats administratifs.

Article 4 : Monsieur Ugo DE MARCH, conseiller municipal délégué, reçoit, pour les domaines cités à l'article 3 du présent arrêté en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Valentin NARBONNAIS, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 1 500 euros.

Article 5 : L'arrêté n°2021-7701 en date du 10 novembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ugo DE MARCH, conseiller municipal, est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis en Préfecture des Hauts-de-Seine, et retranscrit dans le recueil des actes administratifs et dans le registre des arrêtés.

Article 7 : Le présent arrêté prend effet à compter de son affichage.

Article 8 : La fin des fonctions du délégataire rendra caduque la délégation consentie par le délégant. Le changement de délégant en cours ou en fin de mandat nécessitera une nouvelle délégation.

Article 9 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 10 : Monsieur le Directeur général des services communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Fait à Colombes, le **08 NOV. 2023**

Notifié à l'intéressé, le

Signature

Patrick CHAIMOVITCH
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Chaimovitch', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE COLOMBES - 1012' and '(Hts de Seine)' around a central emblem.